

Commmunauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Octobre 2018



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

----- Pages
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A – Conseil communautaire du 11 octobre 2018

Etat récapitulatif des délibérations	5
Dispositif des délibérations	6

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du 11 octobre 2018

Délibérations rendues exécutoires le 12 octobre 2018

ASSAINISSEMENT

- ✚ Reprise des résultats syndicat (SIVOM ABBM) Angy

UNANIMITE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ✚ Stratégie de développement économique 2019/2021

UNANIMITE

GESTION, PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS

- ✚ Institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Vote du taux 2019 – Redevance Spéciale (RS)- Exonération

A LA MAJORITE

AFFAIRES GENERALES

- ✚ Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

UNANIMITE

FINANCES

Budget Principal

- ✚ Budget principal – fixation de durées d'amortissement
- ✚ Budget principal – décision modificative n°2

UNANIMITE
UNANIMITE

Budget Annexe

- ✚ Budget annexe assainissement – décision modificative n°2
- ✚ Budget annexe GEMAPI – décision modificative n°1

UNANIMITE
UNANIMITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 5 octobre 2018
Date de l'affichage : 5 octobre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 47 (+ 12 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 59

060-200067973-20181011-2018-DCC-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018
Affichage : 11/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - REPRISE DES RESULTATS SYNDICAT (SIVOM ABBM) -ANGY

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-127

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Patrice GOIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Dominique GRIMAU, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY, Caroline BILL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Marine BADIN a donné pouvoir à M. Laurent SERRUYS.
M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
Mme Danièle BLAS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à M. Patrice GOIN.
M. Bertrand VANDEWALLE a donné pouvoir à Mme Josiane VANDRIESSCHE.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Charles-Antoine de NOAILLES a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Marc LAMOUREUX.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de CROUY EN THELLE.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - REPRISE DES RESULTATS
SYNDICAT (SIVOM ABBM) -ANGY**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération 2018-DCC-126 en date du 18 septembre 2018 ;
- La délibération du conseil municipal d'Angy n°30/2018A ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 octobre 2018 ;

Considérant :

- La délibération susvisée approuvant le principe de la reprise des résultats des services « syndicaux » de l'assainissement dès que les communes ont délibéré ;
- La délibération susvisée de la commune d'Angy ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **DECIDE DE REPRENDRE LES RESULTATS** de la commune d'Angy

Résultat de fonctionnement : 298 103,80 €,
Résultat d'investissement : 20 971,04 €.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 5 octobre 2018
Date de l'affichage : 5 octobre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 47 (+ 12 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 59

060-200067973-20181011-2018-DCC-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018
Affichage : 12/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2019-2021

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-128

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Patrice GOUN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Dominique GRIMAU, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Stéphane CHALMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY, Caroline BILL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Marine BADIN a donné pouvoir à M. Laurent SERRUYS.
M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
Mme Danièle BLAS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à M. Patrice GOUN.
M. Bertrand VANDEWALLE a donné pouvoir à Mme Josiane VANDRIESSCHE.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Charles-Antoine de NOAILLES a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Marc LAMOUREUX.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de CROUY EN THELLE.

OBJET : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2019-2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les arrêtés préfectoraux en date des 2 décembre 2016 et 27 juin 2018 portant respectivement création de la communauté de communes Thelloise et modification des statuts de la communauté de communes Thelloise ;
- Le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SREDII) de la région Hauts de France, approuvé par arrêté du préfet de la région Hauts-de-France en date du 29 juin 2017 ;
- La présentation de la stratégie devant la commission de développement économique en date du 3 octobre 2018 ci-annexée ;

Considérant :

- La nécessité pour la communauté de communes Thelloise dans le contexte de la loi NOTRe susvisée et du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de définir une stratégie de développement économique à court et moyen terme ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE D'APPROUVER** la stratégie de développement économique 2019/2021 jointe en annexe ¹ ;
- **DECIDE D'ADOPTER** les 3 grands axes opérationnels déclinés en programmes d'actions joints en annexe 2 :
 - AXE n°1 : Renforcer l'attractivité qualitative du territoire pour accueillir mieux et davantage d'entreprises, les choisir ;
 - AXE n°2 : Mettre en œuvre la gouvernance des zones d'activités économiques (ZAE) et la stratégie foncière du territoire pour maintenir et développer l'économie,
 - AXE n°3 : l'accompagnement des pépites et de toutes les entreprises.
- **DECIDE DE METTRE EN ŒUVRE** ces actions après chiffrage, présentation et inscription de leurs incidences financières lors des prochaines réunions budgétaires, et notamment consacrer lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019 une attention particulière aux enjeux et ressources que nécessitent nos actions de développement économique ;
- **DECIDE DE CHARGER** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Jean-François MANCEL

¹ Disponible sur le site Internet www.Thelloise.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 5 octobre 2018
Date de l'affichage : 5 octobre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 47 (+ 12 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 59

060-200067973-20181011-2018-DCC-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018
Affichage : 12/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

**OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)
- VOTE DU TAUX 2019 - REDEVANCE SPECIALE (RS) - EXONERATION**

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-129

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Patrice GOUN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Dominique GRIMAU, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY, Caroline BILL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Marine BADIN a donné pouvoir à M. Laurent SERRUYS.
M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
Mme Danièle BLAS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à M. Patrice GOUN.
M. Bertrand VANDEWALLE a donné pouvoir à Mme Josiane VANDRIESSCHE.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Charles-Antoine de NOAILLES a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOQ a donné pouvoir à M. Marc LAMOUREUX.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de CROUY EN THELLE.

OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - VOTE DU TAUX 2019 - REDEVANCE SPECIALE (RS) - EXONERATION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi n°90-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Les articles 1379-0 bis, 1388, 1521, 1636 B undecies, 1639 A et 1639 A bis du code général des impôts ;
- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-13, L.2224-14, L.2333-77 et L.2333-78 ;
- Les arrêtés préfectoraux en date des 2 décembre 2016 et 27 juin 2018 portant respectivement création de la Communauté de communes Thelloise et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- Les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Thelle n°8.1. en date du 1^{er} mars 2010 et n°8.2. en date du 02 juillet 2010 pour la mise en place de la Redevance Spéciale (RS) ;
- Les deux réunions des délégués communautaires en « séminaire déchets » en date des 18 septembre et 4 octobre 2018 dont les travaux sont ci-annexés ;

Considérant :

- La nécessité d'homogénéiser le financement du service d'enlèvement et d'élimination des déchets de la communauté de communes Thelloise (pour mémoire redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes de l'ex Communauté de communes La Ruraloise et budget général pour les communes de l'ex Communauté de communes Pays de Thelle) ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (AVEC 8 CONTRE ET 3 ABSENTIONS),**

- **DECIDE D'INSTAURER ET DE PERCEVOIR** la TEOM sur l'ensemble de son territoire ;
- **DECIDE DE PRENDRE ACTE**, du fait de l'instauration de la TEOM, de la suppression de la REOM appliquée aux seules 6 communes de l'ex Ruraloise ;
- **DECIDE DE FIXER** un taux unique de TEOM pour l'année 2019 à 5,58% ;

- **DECIDE DE GENERALISER** à l'ensemble du territoire, la Redevance Spéciale (RS) dans les conditions fixées par délibérations n°8.1. en date du 1er mars 2010 et n°8.2. en date du 02 juillet 2010 susvisées ;
- **DECIDE D'EXONERER**, par conséquent, de TEOM, les locaux dont disposent les personnes assujetties à la Redevance Spéciale ;
- **DECIDE DE CHARGER** le Président ou son représentant d'effectuer toutes démarches et de signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 5 octobre 2018
Date de l'affichage : 5 octobre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 47 (+ 12 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 59

060-200067973-20181011-2018-DCC-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018
Affichage : 12/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-130

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Dominique GRIMAU, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY, Caroline BILL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Marine BADIN a donné pouvoir à M. Laurent SERRUYS.
M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
Mme Danièle BLAS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
M. Bertrand VANDEWALLE a donné pouvoir à Mme Josiane VANDRIESSCHE.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Charles-Antoine de NOAILLES a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Marc LAMOUREUX.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de CROUY EN THELLE.

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le règlement UE 2016-679 du Parlement Européen (notamment les articles 35 à 39) et du Conseil du 27 avril 2016 et la Directive UE 2016/680 du parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles qui entre en application le 25 mai 2018 ;
- La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- La loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;
- Les directives de la CNIL de février 2018 relatives à l'analyse d'impact relative à la protection des données, la méthode et les modèles de PIA (*Privacy Impact Assessment* – analyse d'impact sur la vie privée, ou analyse d'impact relative à la protection des données) ;

Considérant :

- La nécessité de compétences particulières pour la mise en œuvre du RGPD dont la communauté ne dispose pas à l'intérieur de ses effectifs ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE D'AUTORISER** le Président ou son représentant à désigner le Cabinet Solstice Conseils-Solutions Citoyennes comme DPO auprès de la commission nationale informatique et libertés (CNIL) pour un coût global de 1 194 € TTC incluant les prestations énumérées à l'article 4 de la convention à intervenir avec cet organisme ;
- **DECIDE D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 5 octobre 2018
Date de l'affichage : 5 octobre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 47 (+ 12 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 59

060-200067973-20181011-2018-DCC-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Affichage : 12/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – FIXATION DE DUREES D'AMORTISSEMENT

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-131

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Dominique GRIMAU, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY, Caroline BILL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Marine BADIN a donné pouvoir à M. Laurent SERRUYS.
M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
Mme Danièle BLAS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
M. Bertrand VANDEWALLE a donné pouvoir à Mme Josiane VANDRIESSCHE.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Charles-Antoine de NOAILLES a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Marc LAMOUREUX.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de CROUY EN THELLE.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – FIXATION DE DUREES D'AMORTISSEMENT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 et R.2321-1 ;
- La délibération n° 2016-DCC-032 en date du 11 avril 2016 ;
- La délibération n° 2017-DCC-080 en date du 7 avril 2017 ;

Considérant :

- La nécessité de fixer les durées d'amortissement des frais relatifs aux documents d'urbanisme ainsi que des frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **DECIDE DE FIXER** la durée d'amortissement ainsi qu'il suit :

Nature	Durée
Frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article L. 132-15 du code de l'urbanisme	10 ans
Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 5 octobre 2018
Date de l'affichage : 5 octobre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 47 (+ 12 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 59

060-200067973-20181011-2018-DCC-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018
Affichage : 12/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-132

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Dominique GRIMAUX, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY, Caroline BILL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Marine BADIN a donné pouvoir à M. Laurent SERRUYS.
M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
Mme Danièle BLAS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
M. Bertrand VANDEWALLE a donné pouvoir à Mme Josiane VANDRIESSCHE.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Charles-Antoine de NOAILLES a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Marc LAMOUREUX.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de CROUY EN THELLE.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 et R.2321-1 ;
- Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;
- La délibération n° 2018-DCC-036 en date du 13 avril 2018 ;
- La délibération n° 2018-DCC-082 en date du 31 mai 2018 ;
- Le courrier du comptable des finances publiques en date du 18 juillet 2018 concernant l'amortissement des subventions versées (chapitre 204) ;
- Le courrier du comptable des finances publiques en date du 18 juillet 2018 concernant les amortissements obligatoires (comptes 2032/2121/21561/21578) ;
- Le courrier du comptable des finances publiques en date du 27 septembre 2018 la reprise de subvention rattachée aux actifs immobilisables (comptes 1311/1312) ;
- L'avis favorable de la commission des finances en date du 8 octobre 2018 ;

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits du budget principal à l'issue de dix mois d'exécution budgétaire, de prendre en compte l'inscription de dépenses obligatoires consécutives aux courriers du comptable public susvisés ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE DE VOTER** la décision modificative n°2 du budget principal tel que présenté, équilibré en section de fonctionnement à 1 727 066,67 € et en section d'investissement à 1 817 164,58 € et repris ci-après. ;
- **DECIDE DE PROCEDER** aux écritures d'ordre telles que décrites dans le rapport ;
- **DECIDE DE PROCEDER** à la neutralisation des subventions versées dans les conditions du décret n°2015-1846 susvisé.

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-132

FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Article 611	Contrats de prestations de service avec des entreprises (Picne Vert Marine)		120 000,00		
Article 611	Contrats de prestations de service avec des entreprises	9 000,00			
Article 615291	Voies	15 450,00			
Article 6226	Honoraire		5 000,00		
Article 6228	Divers		34 450,00		
Article 62875	Remboursement de frais aux communes du GFP (occ. Gymnase Chambly)		120 000,00		
Article 62875	Remboursement de frais aux communes du GFP (occ. H&I part charges supplétives)		4 000,00		
Article 6332	Locations immobilières		18 600,00		
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 450,00	282 050,00		
Article 6439	Remboursement sur rémunérations du personnel				36 600,00
Article 6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale				13 300,00
Article 70678	Remboursement de frais par d'autres redevables (SIVU Ruraloise)				23 615,00
CHAPITRE 013	ATTENUATION DE CHARGES				75 515,00
Article 739211	Attribution de compensation		34 477,50		
CHAPITRE 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		34 477,50		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		9 679,89		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		54 857,97		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		1 480 397,01		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		3 200,00		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (1/5 à compter de 2018)		85 533,24		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		24 000,00		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (1/15 à compter de 2018)		7 096,40		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (plantations)		43 416,69		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (véhicule pompiers 6ème)		38 322,05		
Article 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		1 701,33		
CHAPITRE 06	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		1 817 164,58		
Article 6533	Cotisations de retraite	1 000,00			
Article 6535	Formation		1 000,00		
Article 6541	Créances admises en non-valeur		3 100,00		
Article 6542	Créances éteintes		1 030,00		
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	5 130,00		
Article 73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales				6 678,00
CHAPITRE 75	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE				6 678,00
Article 744	Fonds de compensation pour le TVA (FCTVA)				22 410,00
CHAPITRE 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				22 410,00
Article 7788	Produits exceptionnels divers (rembt SMDO années antérieures)				53 000,00
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				53 000,00
CHAPITRE 022	DEPENSES IMPREVUES	366 305,41			
Article 7768	Neutralisation des amortissements des subventions versées				1 480 397,01
Article 7768	Neutralisation des amortissements des subventions versées				24 000,00
Article 777	Quota-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat				37 366,66
Article 777	Quota-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat				18 700,00
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				1 589 463,67
TOTAL		391 755,41	2 118 822,08		1 727 066,67
TOTAL GENERAL			1 727 066,67		1 727 066,67

INVESTISSEMENT					
Désignation		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de	Augmentation	Diminution de	Augmentation
Article 13911	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat		37 366,66		
Article 13912	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Région		18 700,00		
Article 138	Neutralisation des amortissements des subventions versées		1 480 397,01		
Article 138	Neutralisation des amortissements des subventions versées		24 000,00		
Article 28032	Frais de recherche et de développement				9 679,89
Article 280432	Bâtiments et installations (PARTICIPATIONS COLLEGES)				54 857,97
Article 28043413	Projets d'infrastructures d'intérêt national (TRES HAUT DEBIT)				1 480 397,01
Article 280422	Bâtiments et installations (SUBV. PIERRE)				3 200,00
Article 280422	Bâtiments et installations (SUBVENTIONS FACADES ANTERIEURES A 2015)				85 533,24
Article 280422	Bâtiments et installations (SUBVENTIONS FACADES 2015)				24 000,00
ARTICLE 28043413	Projets d'infrastructures d'intérêt national (FONDS DE CONCOURS)				7 096,40
Article 28121	Plantations d'arbres et d'arbustes (PLANTATIONS)				43 416,69
Article 281561	Matériel roulant (véhicule pompiers)				38 322,05
Article 281578	Autre matériel roulant et outillage de voirie (EX SIVOM)				1 701,33
CHAPITRE 040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				1 817 164,58
Article 2031	Etudes		50 000,00		
Article 2132	Agencements et aménagements de terrains		180 000,00		
CHAPITRE 90032	ZONES D'ACTIVITES		230 000,00		
Article 2031	Etudes		17 700,91		
CHAPITRE 90033	AIRE DES GENS DU VOYAGE		17 700,91		
TOTAL		0,00	1 817 164,58	0,00	1 817 164,58
TOTAL GENERAL			1 817 164,58		1 817 164,58

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Jean-François MANCEL
Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 5 octobre 2018
Date de l'affichage : 5 octobre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 47 (+ 12 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 59

060-200067973-20181011-2018-DCC-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018
Affichage : 12/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-133

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Dominique GRIMAUX, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY, Caroline BILL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Marine BADIN a donné pouvoir à M. Laurent SERRUYS.
M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
Mme Danièle BLAS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
M. Bertrand VANDEWALLE a donné pouvoir à Mme Josiane VANDRIESSCHE.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Charles-Antoine de NOAILLES a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Marc LAMOUREUX.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de CROUY EN THELLE.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n° 2018-DCC-045 en date du 13 avril 2018 ;
- La délibération n°2018-DCC-085 en date du 31 mai 2018 ;
- La délibération n°2018-DCC-126 en date du 18 septembre 2018 ;
- La délibération n°2018-DCC-127 du 11 octobre 2018 ;
- L'avis favorable de la commission des finances en date du 8 octobre 2018 ;

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits du budget assainissement par la reprise des résultats des syndicats (délibérés par les communes), par l'avancement des travaux et par les échéances d'annuités d'emprunts, informations non connues lors du vote du budget primitif 2018 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **VOTE** la décision modificative n°2 du budget annexe de l'assainissement tel que présenté, équilibré en section de fonctionnement à 361 372,59 € et en section d'investissement à 1 509 000,00 € et repris ci-après.

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-133

C DE C DE THELLOISE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF CCT DM 2018 Décision Modificative n°2

10/10/2018	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : DM 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	61 372,59		
D F 66 66111	300 000,00		
D I 16 1641 OPFI	400 000,00		
D I 16 1681 OPFI	300 000,00		
D I 20 2033 90804 /504		500 000,00	
D I 23 2315 90801 /501	1 500 000,00		
D I 23 2315 90809 /509		100 000,00	
D I 23 2315 908133	9 000,00		
D I 23 2315 90820 /517	100 000,00		
D I 23 2315 90830		200 000,00	
R F 77 778 /501	48 118,37		
R F 77 778 /505	15 150,42		
R F 77 778 /517	298 103,80		
R I 021 021 OPFI (ordre)	61 372,59		
R I 10 1068 OPFI /501	299 309,50		
R I 10 1068 OPFI /505	94 239,79		
R I 10 1068 OPFI /517	20 971,04		
R I 16 1641 OPFI	1 033 107,08		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 309 000,00	361 372,59
	Réductions	800 000,00	
Recettes :	Ouvertures	1 509 000,00	361 372,59
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	800 000,00
Solde Réductions	800 000,00
Ouv. - Réd.	

Fonctionnement				
Désignation	Dépense		Recette	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
R 778 Résultat d'exploitation reporté ANGY				298 103,80
R 778 Résultat d'exploitation reporté Villers Saint sépulcre				15 150,42
R 778 Résultat d'exploitation reporté Sainte Geneviève				48 118,37
Chapitre 77 Produits exceptionnels				361 372,59
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		61 372,59		
D66111 Intérêt réglé à l'échéance		300 000,00		
Chapitre 66 Charges financières		300 000,00		
TOTAL	0,00	361 372,59		361 372,59
TOTAL GENERAL		361 372,59		361 372,59
Investissement				
Désignation	Dépense		Recette	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 1068 Résultat d'investissement reporté ANGY				20 971,04
R 1068 Résultat d'investissement reporté Villers St Sépulcre				94 239,79
R 1068 Résultat d'investissement reporté Sainte Geneviève				299 309,50
Total 1068 Résultat d'investissement reporté		0,00		414 520,33
R 021 Virement de la section d'exploitation				61 372,59
D 2315 Immobilisations incorporelles		1 500 000,00		
Chapitre opération 90801 Sainte Genevieve		1 500 000,00		
D 2315 Immobilisations incorporelles - opération 90804 Berthecourt	500 000,00			
Chapitre opération 90804 Berthecourt	500 000,00			
D 2315 Immobilisations incorporelles	100 000,00			
Chapitre opération 90809 Noailles	100 000,00			
D 2315 Immobilisations incorporelles		9 000,00		
Chapitre opération 90813 Cires "le Tillet"		9 000,00		
D 2315 Immobilisations incorporelles		100 000,00		
Chapitre opération 90820 Boran sur oise		100 000,00		
D 2315 Immobilisations incorporelles	200 000,00			
Chapitre opération 90830 assainissement divers	200 000,00			
D 1641		400 000,00		
D 1681		300 000,00		
R 1641				1 033 107,08
Chapitre 16 Emprunts		700 000,00		1 033 107,08
total	800 000,00	2 309 000,00		1 509 000,00
TOTAL GENERAL		1 509 000,00		1 509 000,00

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 5 octobre 2018
Date de l'affichage : 5 octobre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 47 (+ 12 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 59

060-200067973-20181011-2018-DCC-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018
Affichage : 12/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – DECISION MODIFICATIVE N°2

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-134

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Patrice GOUNIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Dominique GRIMAU, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY, Caroline BILL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Marine BADIN a donné pouvoir à M. Laurent SERRUYS.
M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
Mme Danièle BLAS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à M. Patrice GOUNIN.
M. Bertrand VANDEWALLE a donné pouvoir à Mme Josiane VANDRIESSCHE.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Charles-Antoine de NOAILLES a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Marc LAMOUREUX.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de CROUY EN THELLE.

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – DECISION MODIFICATIVE N°2

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n° 2018-DCC-046 en date du 13 avril 2018 ;
- La délibération n° 2018-DCC-087 en date du 31 mai 2018 ;
- L'avis favorable de la commission des finances en date du 8 octobre 2018 ;

Considérant :

- La nécessité d'ajuster la reprise des résultats du syndicat intercommunal du Rû de Cires ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE DE VOTER** la décision modificative n°2 du budget annexe GEMAPI tel que présenté, équilibré en section de fonctionnement à 448,26 € et en section d'investissement à 130,26 € et repris ci-après.

C DE C DE THELLOISE - GEMAPI DM 2018 Décision Modificative n°2

10/10/2018	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : DM 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 01 (ordre)	448,26		
D I 21 2158 OPFI 01	130,26		
R F 73 7346 01	448,26		
R I 001 001 OPFI 01	5 846,32		
R I 021 021 OPFI 01 (ordre)	448,26		
R I 10 1068 OPFI 01		6 164,32	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	130,26	448,26
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	6 294,58	448,26
	Réductions	6 164,32	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	6 164,32
Solde Réductions	6 164,32
Ouv. - Réd.	

FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Article 7346	Taxe GEMAPI				448,26
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES				448,26
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		448,26		
		0,00	448,26	0	448,26
TOTAL GENERAL			448,26		448,26

INVESTISSEMENT					
Désignation		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
CHAPITRE 003	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE				5 846,32
Article 2158	Autres installations, matériel outillage		130,26		
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		130,26		
Article 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			6 164,32	
CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES			6 164,32	
CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				448,26
		0,00	130,26	6 164,32	6 294,58
TOTAL GENERAL			130,26		130,26

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Jean-François MANCEL
Jean-François MANCEL